

AVIS DE COURSE

**LES BORDS GIVRES JEUNES
MATIN
5 C
SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
&
DERNIERE BRISE JEUNES
APRES MIDI
5 B
SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026
Port Breton CARQUEFOU**

IND

Le Sport Nautique de L'Ouest

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pour-

raient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer

Le processus de décontamination

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12h00 le 20/11/2026 à la page de l'événement.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du club à la page de l'évènement.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est sur le site du club à la page de l'événement consultable avec le lien suivant :
 - Matin : <https://www.snonantes.fr/event-details/les-bords-givres-jeunes-matin>
 - Après-midi : <https://www.snonantes.fr/event-details/derniere-brise-jeunes-apres-midi>
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes OPTI et Open SKIFF
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FF Voile, la licence Club FF Voile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FF Voile :

- La licence Club FF Voile mention « compétition » valide

Où

- La licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FF Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire jusqu'au 20 NOVEMBRE 2026 12h00, en remplissant le formulaire d'inscription en ligne disponible avec le lien suivant :

LE MATIN : <https://www.snonantes.fr/event-details/les-bords-givres-jeunes-matin>

APRES MIDI : <https://www.snonantes.fr/event-details/derniere-brise-jeunes-apres-midi>

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Inscription jusqu'à 9h00 le matin et 14h l'après-midi - gratuit
OPTI / OPEN SKIFF	21/11/2026
OPTI/OPEN SKIFF	21/11/2026

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
21 novembre	09h00	09h30
21 novembre	13h30	14h

8.3 Jours de course :

Date	OPTI / OPENSKEIFF
21 novembre matin	Course à suivre
21 novembre après midi	Course à suivre

- 8.5** L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **10h30** le matin & **14h30** l'après midi
- 8.6** aucun signal d'avertissement ne sera fait après **12h00 le matin et 17 h l'après-midi.**

11 LIEU

- 11.1** L'Annexe Plan à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.
- 11.2** L'Annexe Zone à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

- 14.1** Le système de classement est le suivant : A-minima
- 14.2** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3** Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

18 PROTECTION DES DONNÉES

- 18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FF Voile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FF Voile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FF Voile et ses sponsors. La FF Voile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FF Voile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

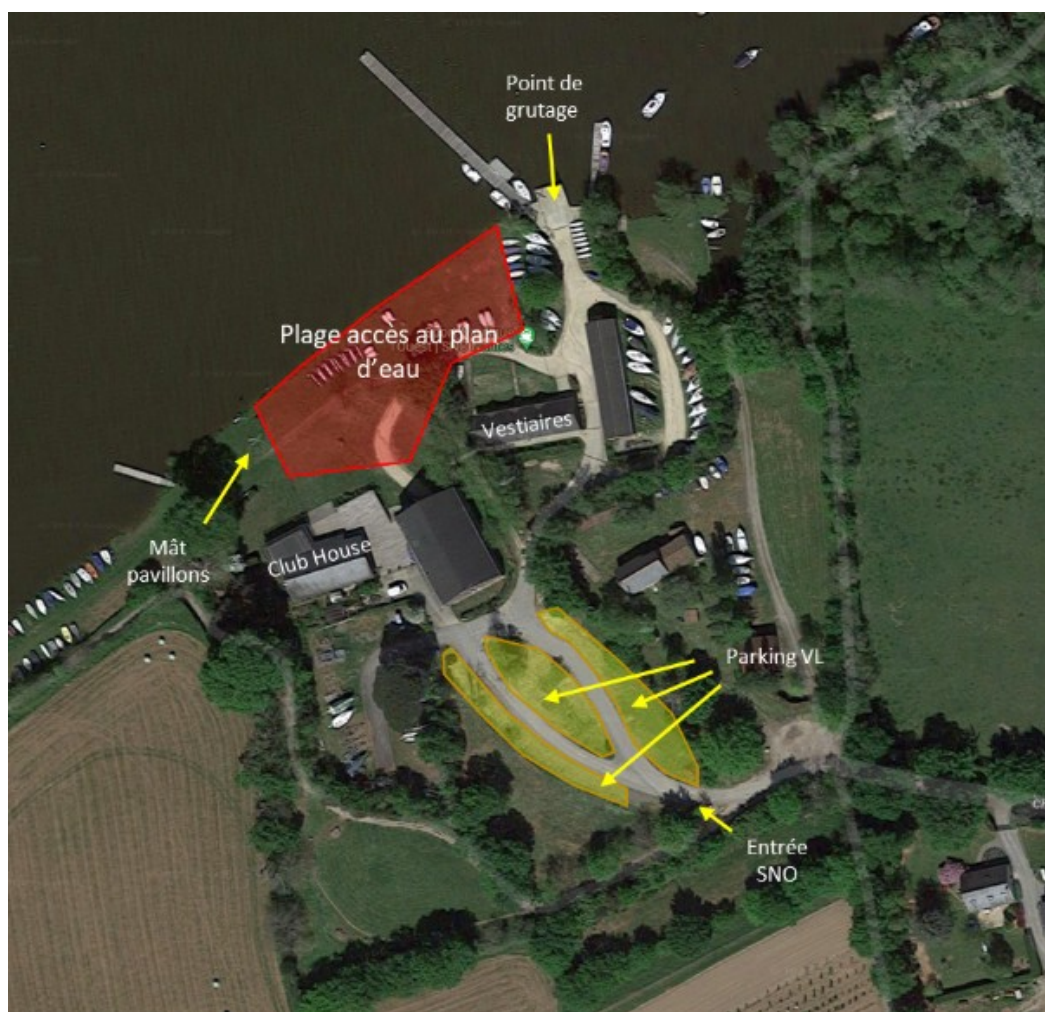
19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter
ALOIS
Sport Nautique de l'Ouest
Port Breton
44470

ANNEXE PLAN



ANNEXE ZONE DE COURSE

